

Maître Nageur Sauveteur (H/F)

Synthèse de l'offre

Employeur :	CTE COM. Orne Lorraine Confluences 1 place du general leclerc 54580Auboue
Grade :	Educateur territorial des APS
Référence :	O05419108586N
Date de dépôt de l'offre :	29/07/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	29/08/2020
Service d'affectation :	Aquapôle

Lieu de travail :

Lieu de travail :	1 PLACE DU GENERAL LECLERC 54580 JARNY
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Educateur territorial des APS
Famille de métier :	Sports
Métier(s) :	Animatrice-éducatrice / Animateur-éducateur sportif-ve

Descriptif de l'emploi :

Poste : Maître Nageur Sauveteur (H/F) - Service ou direction : Aquapôle Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public - Spécificités du poste : Travail le week-end - Avantages : Régime indemnitaire Participation mutuelle et prévoyance CNAS

Profil demandé :

Vous devez :

- Etre titulaire du BEESAN ou BPJEPSAAN (à jour de révision)
- Etre dynamique, disponible, et posséder le sens des relations humaines

- Aimer le travail en équipe et avoir le sens du service public ainsi que des qualités pédagogiques
- Avoir le sens des responsabilités
- Etre titulaire du BF3

Mission :

Au sein de l'Aquapôle et placé(e) sous l'autorité du responsable de l'établissement, vous assurerez :

- La mise en place et le respect du POSS, du règlement intérieur
- La sécurité aquatique et générale de l'établissement
- L'enseignement de la natation scolaire
- L'encadrement des activités aquatiques (aquagym, aquabike...)
- La mise en place et l'encadrement des événements sportifs

Contact et informations complémentaires : Monsieur DELAULLE Emmanuel: emmanuel.delaulle@olc54.fr

Téléphone collectivité : 03 82 22 04 20

Adresse e-mail : emmanuel.delaulle@olc54.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.